

Lettre du représentant Guyot, en mission près de l'Armée du Nord, qui fait par des traits de courage de six patriotes qui ont arrêté le traître Coupeleux, et du chef de bataillon Daendels, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794)

Florent Guiot

Citer ce document / Cite this document :

Guiot Florent. Lettre du représentant Guyot, en mission près de l'Armée du Nord, qui fait par des traits de courage de six patriotes qui ont arrêté le traître Coupeleux, et du chef de bataillon Daendels, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 416-417;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29460_t1_0416_0000_6

Fichier pdf généré le 01/02/2023

moment; notre sainte Constitution est établie sur des bases à jamais inébranlables.

Notre comune a rendu hommage à la raison et à la philosophie en leur consacrant un temple dès le 15 janvier 1793 (v. s.); elle envoya 33 marcs 4 onces d'argent au district d'Avesnes, et 39 le 9 germinal, 2 quintaux de cuivre rouge et jaune; les cloches sont en chemin pour la fonderie; elle se propose de donner les autres dépourvues de la superstition et du fanatisme (à l'exception des galons) aux pauvres, ou de les vendre à leur profit; elle ne veut plus d'autre religion que la probité et la justice qui sont à l'ordre du jour, d'autre amour que celui des lois, d'autre désir que celui de la Liberté, d'autre attachement que celui qui nous lie aux braves volontaires qui la défendent avec qui nous partageons volontiers nos foyers et nos subsistances; et malgré, les privations en tout genre que nous éprouvons depuis 7 mois, nous trouvons encore le doux moyen d'offrir à notre république chérie 112 sacs pour son service, des linges en quantité pour les bandes et charpentes auxquelles travaillent sans cesse femmes et enfans depuis le 9 courant qui a été un jour d'attaque que les habitans de la commune ont apporté à notre seule invitation à la maison commune.

Nous vous informons enfin que nous refusâmes le 18 août dernier (v. s.) de fournir 10 bœufs aux suppôts du despote d'Autriche malgré une sommation de nature à intimider les personnes les plus intrépides, et quoique sans troupes nous sommes toujours restés à notre poste; puisse cette foible offrande à laquelle nous n'attachons d'autre prix que celui du vrai patriotisme, vous prouver qu'à la barbe de l'ennemi, nous abhorrons les rois et leur séquelle infernale, en vous proclamant de nouveau l'unité et l'indivisibilité de la République, le triomphe de la Liberté et la chute des conspirateurs que nous jurons de détruire de quelque masque qu'ils soient couverts.»

BERNARD (*maire*), LECOTRIER (*off. mun.*), CAUDE (*off. mun.*), CANNIOT (*off. mun.*), LYAMBRE, (*off. mun.*), LOGE (*notable*), CARION (*notable*), BERLAYMONT (*notable*), NAVEAU (*notable*), LECOTRIER (*notable*), COURTIN (*secrét. greffier*).

60

Florent Guiot, représentant du peuple près l'armée du Nord, écrit que six patriotes courageux des communes de Baisieux (1), Willems (2) et Chereng, district de Lille, ont arrêté le 11 de ce mois le traître Coupeleux, chef des espions des ennemis de la République, sur cette frontière, et qui avoit fait égorger en différens temps plusieurs de nos avant-postes. Il a été arrêté presque à la vue des vedettes ennemies, et amené sur-le-champ à Lille, où il a subi le 15 le dernier supplice. Les familles de ces généreux citoyens ont été secourues, en attendant que la Convention ait prononcé sur leur trait d'héroïsme. Il se nomment Honoré Desplanques, Michel Desplanques, Noël Villo-

(1) Et non Tezieux.

(2) Et non Villiers.

queaux, Philippe Thieffry, Isidore Fruit et Pierre-Joseph Bouteru.

Il annonce que le chef de bataillon Daendels a attaqué le poste ennemi, la Chapelle-de-Treille (1), qui est au-delà de la Lys; il a tué vingt hommes, fait 179 prisonniers, pris 9 chevaux et un grand nombre de bestiaux. Il ajoute que les troupes se sont comportées en vrais républicains, et que nos frères d'armes de la première réquisition vont au mieux (2).

[Lille, s. d.] (3).

« Six patriotes courageux des communes de Baisieux, Willems et Chérens, district de Lille, ont arrêté le 11 de ce mois le traître Coupeleux, natif de Pont-à-Tressin, qui depuis longtemps servait d'espion sur cette frontière aux ennemis de la république. Ce scélérat consommé dans le crime était même le chef de leurs espions, et avait fait égorger en différens temps plusieurs de nos avant-postes. Il a été arrêté presque à la vue des vedettes ennemies et amené sur-le-champ à Lille. L'instruction de ses crimes n'a pas été longue, et le 16 il a subi le dernier supplice; un peuple immense remplissait la place de l'exécution, et les cris de *vive la république! vive la Montagne!* auraient pu être entendus jusque dans les postes ennemis.

« Les familles de ces six généreux citoyens se trouvant exposées aux vengeances barbares des satellites du despotisme, je les ai fait venir à Lille, et un logement ainsi que des secours, jusqu'à ce que la Convention nationale, instruite de leur trait d'héroïsme, ait prononcé elle-même sur l'indemnité et la récompense qu'elles méritent. La première de toutes est sans contredit de faire connaître leurs noms; ils s'appellent Honoré Desplanques, Michel Desplanques, Noël Villoqueaux, Philippe Thieffry, Isidore Fruit, et Pierre-Joseph Bouteru.

« Je dois rendre justice au zèle et à l'activité que le comité révolutionnaire et la commission militaire ont montré dans cette occasion.

Hier le chef de Bataillon Daendels a attaqué le poste ennemi de la Chapelle d'Estreilles, au delà de la Lys; il a tué vingt hommes, fait cent soixante-dix-neuf prisonniers, pris neuf chevaux et un grand nombre de bestiaux; nous avons perdu en tout trois officiers et trois cavaliers du 2^e régiment de cavalerie. De ce nombre est le citoyen Hervan, chef de brigade. Le citoyen Daendels, en me faisant part de cet avantage, ajoute: « Les troupes se sont comportées en vrais républicains, et nos frères d'armes de la première réquisition vont au mieux ».

« Ce chef de bataillon est la terreur des esclaves de Georges et de François, et depuis quelques mois qu'il commande sur la Lys il leur a tué ou fait prisonniers plus de huit à neuf cents hommes, sans qu'il en ait coûté la à vingt soldats de la République.

(1) Peut-être la Chapelle d'Estaires.

(2) P.V., XXXV, 138. B^{4m}, 22 germ. C. Eg., n° 601; J. Perlet, n° 566; Batave, n° 420; M.U., XXXVIII, 344; J. Mont., n° 149; J. Sablier, n° 1250; Mess. Soir, n° 601; Rép., n° 112; Ann. patr., 465.

(3) Mon., XX, 182; J. Perlet, n° 567; Débats, n° 568. Rien dans AULARD.

« Le département du Nord applaudit à la juste sévérité que la Convention nationale vient d'exercer contre les conspirateurs qui étaient dans son sein, et je puis l'assurer que la très-grande masse des citoyens qui le composent versera la dernière goutte de son sang plutôt que de reprendre de nouveaux fers.

FLORENT-GUIOT.

(Applaudissements.)

La Convention nationale décrète mention honorable des noms des six courageux patriotes au procès-verbal, insertion de la lettre au bulletin, et renvoi au comité de salut public.

61

Un membre [BARRERE] du comité de salut public annonce à la Convention que les pouvoirs de ce comité sont finis d'hier : il demande que la Convention prononce sur le renouvellement.

La Convention nationale décrète que les pouvoirs du comité de salut public sont prorogés d'un mois (1).

(Applaudissements.)

62

Le même membre [BARERE] donne la liste des prises annoncées par le courrier du 19 de ce mois : il en résulte qu'il est entré au port de Rochefort une galiote hollandaise, chargée de 120 tonneaux de bled-froment, prise par les frégates de la République *la Surveillante* et *le Druïde*.

Un brick espagnol, chargé de salaisons, jambons, légumes, et pris par la corvette *la Diligente*.

Il est entré à Chauvin-Dragon un navire de 200 tonneaux, chargé de 1,600 boisseaux d'orge et autres effets, allant en Espagne, pris par le cutter *le Petit-Diable*.

Insertion au bulletin (2).

63

ETAT DES DONNS (suite) (3)

a

Un anonyme a envoyé un petit paquet sans lettre indicative, contenant quatre décorations militaires, deux assignats de 10 liv. et un de 5 liv.

(1) P.V., XXXV, 138. Minute signée B.B. (C 296, pl. 1009, p. 11), Décret n° 8724. Mention dans *Mon.*, XX, 187; *C. Eg.*, n° 601; *Batave*, n° 420; *Ann. patr.*, n° 465; *Débats*, n° 568; *Rép.*, n° 112; *M.U.*, XXXVIII, 346; *J. Sablier*, n° 1250; *J. Perlet*, n° 566.

(2) P.V., XXXV, 138. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t); *J. Mont.*, n° 1119; *M.U.*, XXXVIII, 346; *Mon.*, XX, 183; *Mees. Soir.*, n°s 601-602; *Ann. patr.*, n°466; *J. Sablier*, n° 1250; *Débats*, n° 568, p. 354; *J. Perlet*, n° 566; *C. Eg.*, n° 601; *Batave*, n° 420; *Rép.*, n° 112.

(3) P.V., XXXV, 346.

b

Les membres du comité de surveillance de la commune de Bosville ont envoyé, pour les frais de guerre, la somme de 393 liv. en un bon de la poste de Cany, le 12 germinal.

La séance a été levée à quatre heures (1).

Signé, AMAR (président); Ch. POTTIER, PEYSSARD, LEGRIS, MONNOT, RUELLE, M. A. BAUDOT (secrétaires).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

64

[Rapport sur la situation de Commune-Affranchie, par le repr. Fouché, de Nantes] (2).

Représentans du peuple,

Le Comité de salut public m'a appelé dans votre sein pour vous donner des renseignements sur la situation de Commune-Affranchie. Je vous dois un tableau rapide et sincère, je vais le tracer avec la franchise et la chaleur qui conviennent à mon caractère, qui ne sait point obéir aux mouvemens mobiles de l'opinion. Vous vous rappelez tout ce qui fut dit, il y a quelques mois, à votre barre, contre ceux de vos collègues que vous avez envoyés dans cette commune. On vous les présenta comme des barbares, comme des juges cannibales altérés du sang des hommes : vos âmes vertueuses frémissaient, elles se soulevèrent d'effroi à l'aspect de cette horrible image de notre caractère, nous semblions appartenir à la classe des rois ou des tigres.

Le rapport du Comité de salut public jeta une forte lumière sur tous les points de notre mission; il déchira ce voile odieux, épouvantable; il vous présenta le miroir fidèle de la vérité : vous y vîtes de vastes tombeaux, sans doute, mais qui ne renfermoient que les cendres des assassins de la liberté. C'étoit le peuple qui tenoit la foudre, qui la lançoit, elle sembloit descendre du ciel.

Vos âmes se sentirent soulagées, elles pénétrèrent les nôtres, vous éprouvâtes nos sentimens, vous applaudîtes à notre sévère énergie, vous partageâtes notre satisfaction : et certes c'en est une que de faire couler à grands flots le sang des conspirateurs, son effusion ne peut porter l'attendrissement que dans l'âme de leurs complices ou des hommes prêts à le devenir. Le sang du crime contient, comprime les germes de l'innocence et de la vertu; il faut qu'il déborde sur la nature pour leur laisser un libre et rapide développement.

(1) P.V., XXXV, 138.

(2) *J. Mont.*, n°s 150, 151, 154; *Débats*, n° 568, p. 345; *M.U.*, XXXVIII, 363.